

Rapport du groupe de travail « Numérotation des collections »

Structure émettrice	: ABES/DSR	Version	: 1.1
Rédacteur	: CDT	Etat	: Validé
Type	: RAPP	Date de dernière mise à jour	: 20091203
Nom de fichier	: Rapport_GT_Coll_2009		
Confidentialité	: E	Date d'application	: 20100122
Nombre de pages	: 8		

Validation

Département Cellule	Fonction	Trigramme
Direction ABES	Directeur	RBD

Liste de diffusion pour le document validé

Réseaux Sudoc et Sudoc-PS

Mises à jour

Version	Date	Auteur	Commentaires
1.0	20091118	CDT	Création de la 1 ^{ère} version du rapport
1.1	20091203	CDT	Version modifiée suite à commentaires complémentaires des membres du GT.
1.2	20100122	RBD	Propositions validées

Commentaires

ABES	Rapport du groupe de travail « Numérotation des collections »	PAGE 2
-------------	--	-------------------

ABES	Rapport du groupe de travail « Numérotation des collections »	PAGE 3
-------------	--	-------------------

1. MISSION ET COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

Missionné par M. Bérard à l'issue de la journée CR du 28 mai 2009 pour formuler des propositions visant à alléger le circuit des demandes de numérotation des collections, le groupe de travail a précisé sa composition en juin 2009 et s'est réuni à deux reprises, les 23 septembre 2009 et 18 novembre 2009, avant d'être en mesure de rendre le rapport qui suit.

Composition :

4 représentantes des CR :

Paulette BUTZ (CR Alsace) Paulette.Butz@bnu.fr

Sylvie CAUDERLIER (CR Centre) sylvie.cauderlier@univ-orleans.fr

Véronique COMBY (CR Sorbonne) vcomby@biu.sorbonne.fr

Laurence KARPP-LAHMAIDI (CR Médecine Ile-de-France) laurence.karpp-lahmaidi@bium.parisdescartes.fr

Et 2 représentantes de l'ABES :

Camille DUMONT dumont@abes.fr

Sylvie PERIER perier@abes.fr

ABES	Rapport du groupe de travail « Numérotation des collections »	PAGE 4
-------------	--	-------------------

2. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Le groupe de travail a commencé par demander une remontée d'avis sur la question via la liste des CR. Il a ensuite exploité les contenus obtenus et les a enrichis par une discussion filée de réunion en réunion, doublée d'échanges par messagerie électronique. Toutes les propositions sont exprimées après confrontation des conclusions avec les consignes émises par l'ABES ces dernières années, mais également avec celles produites par ISSN (Manuel ISSN, pratiques officielles d'ISSN International et ISSN France).

Chacune des deux réunions a donné lieu à un compte-rendu soumis à la validation de tous les membres. Le présent rapport a également subi la relecture de tous.

ABES	Rapport du groupe de travail « Numérotation des collections »	PAGE 5
-------------	--	-------------------

3. CONTEXTE

En 2003 déjà, une table ronde sur les collections avait validé le constat d'un circuit des demandes ISSN engorgé par des demandes nécessitant une priorisation. Le groupe de travail « Sudoc-PS » conduit par Olivier Chourrot, qui a rendu ses conclusions le 28 mai dernier, conclut à son tour à un effort à porter sur l'identification, donc la numérotation, des périodiques (et en premier lieu des périodiques électroniques), les collections ne devant plus être considérées comme une priorité. Dès lors, quels critères définir pour encadrer la gestion des demandes de numérotation des collections ?

ABES	Rapport du groupe de travail « Numérotation des collections »	PAGE 6
-------------	--	-------------------

4. L'INTERET DE LA NUMEROTATION DES COLLECTIONS

L'attribution d'un numéro ISSN permet l'identification univoque d'une ressource documentaire, quelle qu'elle soit, au sein d'une ou plusieurs bases de données bibliographiques pouvant présenter le signalement d'autres ressources de description très similaire. Elle revêt donc une certaine importance d'un point de vue bibliographique.

Pour l'utilisateur final, qui conduit une recherche dans ces bases de données, la collection n'est cependant que très rarement un critère unique dans la construction de sa requête. S'il importe que l'information de la collection soit présente, il n'est pour autant pas indispensable de mettre en place de manière systématique des solutions pour lever toute homonymie, comme on peut le faire, à d'autres niveaux, pour les autorités auteurs ou sujets, par exemple.

Le groupe de travail a donc considéré qu'il était envisageable de réfléchir à des critères de sélection des collections permettant de ne conduire la démarche de demande de numérotation que pour certaines (un nombre très diminué) d'entre elles.

ABES	Rapport du groupe de travail « Numérotation des collections »	PAGE 7
------	--	-----------

5. LES CRITERES

En reprenant les consignes émises à différentes occasions sur le sujet de la rédaction d'une définition de la notion de collection, le groupe de travail a été amené à étudier l'opportunité de plusieurs critères :

- **Le support**

Les collections d'e-books méritent-elles d'être numérotées au même titre que les collections imprimées ? La question pouvait se poser dans un contexte actuel qui ne connaît encore que peu de collections concernées. Mais en terme d'information donnée à l'utilisateur, il n'est pas possible de considérer qu'un e-book présente moins d'intérêt scientifique (uniquement à cause de son support) qu'une monographie imprimée. Ce critère a donc été rejeté.

- **La mention d'un directeur pour la collection.**

Une collection vaut-elle davantage parce que son directeur est explicitement mentionné sur les monographies concernées ? Rien ne permet d'en juger. Plus encore, si l'information est relativement identifiable pour une ressource en français, le traitement (et l'interprétation) d'une publication étrangère devient plus qu'hasardeux. Ce critère a donc été rejeté.

- **Collection courante ou morte ?**

Peut-on dire qu'une collection morte n'a plus d'intérêt à être numérotée ? Il semble que la qualité, l'intérêt scientifique (toutes choses éminemment subjectives) n'ont aucun lien avec le fait que la collection continue à produire ou a définitivement cessé son activité. Ce critère a donc également été rejeté.

- **Réalité quantitative**

Plus que l'âge, ou le caractère vivant d'une collection, il semble que sa réalité quantitative importe. Le nombre de volumes reliés par une même collection est donc apparu comme un critère pouvant revêtir un certain intérêt. Dès lors, le groupe de travail s'est posé la question de la source à considérer pour obtenir l'information : faut-il demander aux catalogueurs (et aux CR) de mener l'enquête :

- dans des sources éditoriales ? (catalogues d'éditeurs, sites web, toutes page web, monographies elles-mêmes, publicités...)
- dans des bases de données bibliographiques non commerciales ? (catalogues collectifs français, bibliographies nationales étrangères, Worldcat ?).

Puisque le contrôle qualité s'exerce, dans notre pratique courante, dans le cadre du catalogue Sudoc, il a semblé cohérent de considérer que le risque de confusion entre plusieurs notices apparaîtrait lors d'une recherche dans ce même Sudoc. L'identification univoque par un ISSN doit donc être demandée pour une exploitation plus fiable des informations bibliographiques **au sein du Sudoc.**

Le groupe de travail propose donc qu'une demande de numérotation soit transmise à ISSN International à partir de 5 volumes d'une même collection décrite dans le Sudoc. Il s'agit là du seul critère retenu pour la limitation du volume des demandes.

La notion de rattachement à une collection reste utile pour la recherche, quand bien même cette collection ne serait pas numérotée. Il est donc proposé de maintenir la consigne donnée aux catalogueurs du réseau de toujours créer une notice de collection lorsqu'elle n'existe pas encore dans le Sudoc, et de toujours doter la notice de la monographie concernée du couple 225/410, la zone 410 devant intégrer le lien vers le ppn de la notice de

ABES	Rapport du groupe de travail « Numérotation des collections »	PAGE 8
-------------	--	-------------------

collection. Cette consigne vaut pour les collections courantes comme pour le travail rétrospectif.

La décision d'émettre une demande de numérotation revient donc en première instance aux catalogueurs, qui sont en mesure d'aisément identifier le nombre de monographies dont la notice comporte la mention de la collection concernée (commande che col + mots du titre). Au vu de la liste de titres obtenus, ils doivent :

a minima, créer une notice lorsqu'elle n'existe pas encore ; demander la numérotation si le nombre de volumes est > ou = à 5.

Au mieux, revenir sur chaque notice de monographie pour corriger et/ou compléter les zones 225 et 410, de manière à valider les liens qui n'existeraient pas.

ABES	Rapport du groupe de travail « Numérotation des collections »	PAGE 9
------	--	-----------

6. MODALITES DE COMMUNICATION DE CES CONCLUSIONS AUX CATALOGUEURS DU RESEAU SUDOC

Si ses propositions sont validées, le groupe de travail suggère que leur application s'accompagne :

- d'une mise à jour du guide méthodologique (partie « manuels », qui a fait récemment l'objet de modifications allant dans le sens d'une plus grande précision dans les consignes données et qui doit encore subir des ajustements, partie « aide au catalogage » accessible notamment par la touche F1 depuis le logiciel de catalogage Winibw)
- d'un message d'information générale adressé aux listes catalogage@cines.fr, coordinateurs@cines.fr et cr@cines.fr
- d'une modification des supports de cours utilisés lors des séances de formation initiale des catalogueurs et responsables CR.

Propositions validées par Raymond Bérard, Directeur de l'Abes, le 22 janvier 2010 pour mise en application immédiate.